

SOMMAIRE

A - DROIT A CONGÉS PAYÉS - DURÉE DES CONGÉS PAYÉS

DROIT À CONGÉS PAYÉS	A10
■ Salariés concernés	A10
■ Ouverture du droit à congés payés	A11
DURÉE DES CONGÉS PAYÉS	A20
■ Le congé légal	A20
■ Années incomplètes	A21
■ Périodes assimilées à du travail effectif	A22
■ Congés supplémentaires	A23

B - EXERCICE DU DROIT À CONGÉS PAYÉS

PRISE DES CONGÉS PAYÉS	B10
■ Prise du congé	B10
■ Période des congés payés	B11
■ Dates de départ	B12
■ Fermeture de l'entreprise pendant les congés payés	B13
■ Congés pris par anticipation	B14
■ Fractionnement des congés payés	B15
■ Décompte des congés payés	B16
INCIDENCE DES JOURS FÉRIÉS	B20
■ Jours fériés	B20
■ Chômage des jours fériés	B21
■ Jours fériés travaillés et journée de solidarité	B22
■ Jours fériés et congés payés	B23
■ Journées de ponts	B24
MALADIE ET CONGÉS PAYÉS	B30
■ Incidence de la maladie sur le droit à congés payés	B30
■ Incidence de la maladie sur la prise des congés payés	B31
INCIDENCE D'UN ÉVÉNEMENT FAMILIAL	B40
■ Généralités	B40
EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE PENDANT LES CONGÉS PAYÉS	B50
■ Interdiction d'exercer un emploi salarié pendant les congés payés	B50
CHÈQUES VACANCES	B60
■ Définition	B60

C - INDEMNISATION DES CONGÉS PAYÉS

INDEMNITÉ DE CONGÉS PAYÉS	C10
■ Définition	C10
■ Règle du 1/10 ^e	C11
■ Règle du maintien de salaire	C12
■ Application de la formule la plus avantageuse pour le salarié	C13
■ Calcul de l'indemnité de congés payés – tableau récapitulatif - Article L. 3141-22 du Code du travail	C14
■ Exemple jurisprudentiel	C15
PAIEMENT DE L'INDEMNITÉ DE CONGÉS PAYÉS	C20
■ Nature de l'indemnité	C20
■ Modalités et débiteur du paiement	C21
■ Mentions du bulletin de paie	C22
INDEMNITÉ COMPENSATRICE DE CONGÉS PAYÉS (RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL)	C30
■ Droit à l'indemnité compensatrice de congés payés	C30
■ Calcul de l'indemnité compensatrice de congés payés	C31
■ Cas pratiques – questionnaire	C32

D - AUTRES CONGÉS

CONGÉS POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX

D10

- Congés rémunérés

D10

- Congés non rémunérés

D11

CONGÉS DE LONGUE DURÉE

D20

- Congé sabbatique

D20

- Congé pour création d'entreprise

D21

- Congé de solidarité internationale

D22

- Congé de maternité ou d'adoption

D23

- Congé parental d'éducation

D24

- Congé de paternité

D25

- Congé de présence parentale

D26

- Congé de solidarité familiale

D27

- Congé de proche aidant

D28

- Congé sans solde

D29

E - COMPTE ÉPARGNE TEMPS

TEXTES APPLICABLES	E10
■ Textes	E10
DÉFINITION	E20
■ Dispositions générales	E20
MISE EN PLACE DU COMPTE-ÉPARGNE TEMPS	E30
■ Dispositions antérieures a la loi n° 2008-789 du 20 août 2008	E30
■ Salariés bénéficiaires	E31
■ Accord collectif	E32
■ Contenu de l'accord	E33
MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE-ÉPARGNE TEMPS	E40
■ Alimentation du compte-épargne temps	E40
■ Report des congés payés	E41
■ Primes conventionnelles ou indemnités	E42
■ Sommes versées dans le cadre d'un accord d'intéressement, de participation ou d'un plan d'épargne entreprise	E43
■ Affectation d'une partie de l'augmentation de salaire	E44
■ Affectation des repos compensateurs	E45
■ Affectation d'heures excédentaires	E46
■ Affectation des jours de repos acquis dans le cadre d'un accord de réduction du temps de travail	E47
UTILISATION DU COMPTE-ÉPARGNE TEMPS	E50
■ Dispositions générales	E50
■ Congé rémunéré	E51
■ Durée du congé	E52
■ Modalités d'octroi du congé	E53
■ Indemnisation du congé	E54
■ Situation du salarié	E55
■ Transfert des droits	E56
■ Modalités de gestion du cet	E57
ACCORD INSTITUANT UN COMPTE-ÉPARGNE TEMPS	E60
■ Généralités	E60

DISPOSITIF DU COMPTE-ÉPARGNE TEMPS**E70**

- Dispositif

E70

Y - ADRESSES UTILES

- Caisse de congés payés Y10
- DIRECCTE - Régions (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi) Y20
- DIRECCTE - Départements (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'Emploi) Y30
- Agence nationale des chèques-vacances (ANCV) Y40

Z - INDEX ALPHABÉTIQUE